

3.INVEST

SASU AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : LE VAL D'OR, 4, AVENUE DE VAL D'OR
06 220 VALLAURIS

RCS ANTIBES 841 376 619

RAPPORT DE LA GÉRANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

J'ai l'honneur de présenter les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025

• Chiffre d'affaires :	338 694 euros
• Achats de matières premières :	56 314 euros
• Autres charges externes :	162 661 euros
• Impôts et taxes :	1 065 euros
• Rémunération :	54 566 euros
• Charges sociales :	18 576 euros
• Dotations aux amortissements :	3 293 euros

Le résultat d'exploitation de l'exercice est bénéficiaire de 42 219 euros

Après la prise en compte de produits financiers de 4 euros, de charges financières de 3 euros, de charges exceptionnelles de 1 991 euros, ainsi que de 6 180 d'IS et 975 euros de PV AMENDE, et leurs réintégrations aux titres de charges non déductibles le résultat fiscal bénéficiaire s'établit à 41 203 euros

Je sou mets ci-après, le projet des décisions :

PREMIÈRE DÉCISION :

L'actionnaire unique, connaissance prise des comptes et du bilan clos le 31 décembre 2025 approuve les dits comptes et le dit bilan tels qu'ils ont été présentés et donne quitus au Président pour sa gestion

DEUXIÈME DÉCISION :

L'actionnaire unique décide de distribuer 35 000 euros sur le résultat bénéficiaire de 34 048 euros sur l'exercice 2025

GB

L'actionnaire unique décide d'affecter la différence du résultat de l'exercice au compte report à nouveau.

TROISIÈME DÉCISION :

Concernant l'article 50 loi du 24 juillet 1966, aucune convention visée au dit article n'est intervenu.

QUATRIÈME DÉCISION :

L'actionnaire unique précise qu'il a perçu une rémunération de 7 179 euros pour l'exercice écoulé.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

3. INVEST

SASU AU CAPITAL DE 1000 EUROS

SIÈGE SOCIAL :

LE VAL D'OR, 4, AVENUE DE VAL D'OR
06220 VALLAURIS

RCS ANTIBES 841 376 619

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-six le 19 mai à 19 heures, Monsieur GHERNAOUT Boualem, demeurant à 06220 Vallauris, Le Val D'or 4, avenue de Val D'Or, associé unique, propriétaire de la totalité des cent actions de dix euros chacune composant le capital social :

I - A PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul actionnaire de la société Monsieur GHERNAOUT Boualem, actionnaire unique a établi et arrêté les comptes annuels (Bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice

II – A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'affectation du résultat de cet exercice

La constatation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966

PREMIÈRE DÉCISION :

L'actionnaire unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'il les a établis ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion et donne quitus au Président pour sa gestion de l'exercice écoulé

DEUXIÈME DÉCISION :

L'actionnaire unique décide de distribuer 35 000 euros sur le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 34 048 euros et d'affecter le restant du résultat de l'exercice au compte report à nouveau et approuve toutes les opérations de l'exercice.

GB

L'actionnaire unique précise qu'il a perçu une rémunération de 7 179 euros au cours de l'exercice écoulé.

TROISIÈME DÉCISION :

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès- verbal signé par l'actionnaire unique et répertorié sur le registre de ses décisions

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise 3. INVEST										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 4 AV DU SQUARE DU VAL D'OR LE VAL D'OR 06220 VALLAURIS											
SIRET 8 4 1 3 7 6 6 1 9 0 0 0 1 8											
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2											
										Exercice N clos le 13 11 2025	
ACTIF										Brut 1 Amortissements-Provisions 2 Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	26 392	030	23 519	2 873				
	Immobilisations financières * (1)		040	480	042		480				
	Total I (5)		044	26 872	048	23 519	3 353				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	20 271	052		20 271				
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	6 344	070		6 344				
		Autres * (3)	072	17 384	074		17 384				
	Valeurs mobilières de placement		080	25 901	082		25 901				
	Disponibilités		084	19 156	086		19 156				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	89 056	098		89 056				
	Total général (I + II)		110	115 928	112	23 519	92 409				
PASSIF										Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	1 000			
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126	100			
	Réserves réglementées *						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)						131) 132				
	Report à nouveau						134	10 317			
	Résultat de l'exercice						136	34 048			
	Subventions d'investissement						137				
	Provisions réglementées						140				
	Total I						142	45 465			
Provisions pour risques et charges						Total II 154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164	15 544			
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	713			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)						169) 172	29 644			
	Comptes courants d'associés						173	153			
	Autres dettes						175	891			
	Produits constatés d'avance						174				
	Total III						176	46 944			
Total général (I + II + III)						180	92 409				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	675			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3. INVEST		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice clos le 31/12/2025	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210
	Production vendue	Biens		215	214
		Services *		217	218
		dont export et livraisons intracommunautaires			344 738
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222 (6 044)
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	338 694
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238 56 314
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242 162 661
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)		243 631	244 1 065
	Rémunérations du personnel *				250 54 566
	Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)		252 18 576	
	Dotations aux amortissements *				254 3 293
	dont amortissement du fonds de commerces				255
	Dotations aux dépréciations				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	42 219
Produits financiers (III)		280	4	Charges financières (V)	294 3
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300 1 991
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306 6 180
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	34 048
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	34 048
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	6 180	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPC	248 975
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342
			JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181	
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer)	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sextadécies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septuagésies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies A)	643	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies G)	649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				352 41 203 354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				370 41 203 372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

Le Président

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2026

3. INVEST

Extension

[illegible]

N° 2065-SD
2026Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
3. INVEST 4 AV DU SQUARE DU VAL D'OR LE VAL D'OR 06220 VALLAURIS					
SIRET	8	4	1	3	7
	6	6	1	9	0
	0	0	0	1	8
Mét :					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Construction de maisons individuelles		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	41 203	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
PV à long terme imposables à 15 %					
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition CA : Taux d'imposition					
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport (CTM) : Base d'imposition Taux d'imposition					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					SAGE COALA EXPERT
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
EGA COTE D'AZUR 1555 AVENUE DE LA PLAINE ESPACE BEL OMBRA 06250 MOUGINS Tél: 0980966920			Tél:		
ECF ☐ Prestataire :			Identité du déclarant:		
			Date : 09052026 Lieu : VALLAURIS		
			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT M GHERNAOUT		
			Signature :		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2026

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e					
					f					
					g					
					h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)					
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1			2	3	4	5	6	7	8	
BOUALEM GHERNAOUT Président			100	2025	7 179					
AVENUE DU VAL D'OR 06220 VALLAURIS										
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			52 355		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 92 409,19 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 34 048,49 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/05/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 26 872

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	27 668	675	1 951	26 392
Immobilisations financières	480			480
TOTAL	28 148	675	1 951	26 872

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 23 519

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	21 691	3 779	1 951	23 519
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	21 691	3 779	1 951	23 519

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel et outillag	13 717	11 347	2 370	3 ans
Materiel de transpor	12 000	12 000	0	3 ans
Mat.bureau &informat	675	172	503	3 ans
TOTAL	26 392	23 519	2 873	

3.2 - Etat des créances = 24 209

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	480		480
Actif circulant & charges d'avance	23 729	23 729	
TOTAL	24 209	23 729	480

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 31 401

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	153	153		
Fournisseurs	713	713		
Dettes fiscales & sociales	29 644	29 644		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	891	891		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	31 401	31 401		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 240

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	240
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	240

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 344 738**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	344 738	100,00 %
TOTAL	344 738	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 6 180

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	42 219		42 219
Résultat financier	1		1
Résultat exceptionnel	-1 991		-1 991
Participation des salariés			
TOTAL	40 228	6 180	34 048

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers	3	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	4	0

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 240

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	240
Fournis.fact.non par(408100)	240
TOTAL	240

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euro

Edité le 12/05/2026

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	344 738	549 524	301 920	501 969	606 707
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	44 007	47 560	33 413	32 169	76 824
c) Impôt sur les bénéfices	6 180	6 204	4 545	4 354	14 666
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	37 827	41 356	28 868	27 815	62 158
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	34 048	35 096	25 755	24 670	57 220
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	378	414	289	278	622
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	340	351	258	247	572
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	4				
b) Montant de la masse salariale	54 566	40 750	29 973	61 115	52 334
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	18 576	12 399	8 396	23 437	18 595

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Des comptes annuels présenté en Euro

Edité le 12/05/2026

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet EGA COTE D'AZUR, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 3.INVEST,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	92 409
Chiffre d'affaires hors taxes	344 738
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	34 048

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour EGA COTE D'AZUR
Fait à MOUGINS le 11/05/2026